



LA LETTRE DE LA MICHODIÈRE

Bulletin d'information édité par le SNFOCOS – Sous le N° de Commission Paritaire 3 941 D 73 S
Alain POULET, Directeur Gérant

15^e année

N°695

Hebdomadaire

Le 13 février 2009

N° 006-09

INSPECTEURS DU RECOUVREMENT VERS UN ACCORD ?

Le 10 février, s'est tenue une nouvelle RPN pour les inspecteurs du recouvrement faisant suite à celle du 3 février.

Après plus d'un an de discussion, l'ACOSS va proposer une nouvelle rédaction du protocole avec quelques précisions et améliorations.

Concernant les sujétions entraînant une compensation : une précision sera faite pour déterminer clairement la notion de récupération. De même, une nouvelle fois, nous avons demandé que les récupérations s'opèrent sur les actions réalisées entre 18 heures et 8 heures du matin. Il est bon de préciser que l'horaire normal d'activité d'un inspecteur se situe entre 8h et 18h.

Concernant les compensations attribuées dans le cadre d'un éloignement durable du domicile, une demande a été faite pour préciser que l'attribution de la compensation sera de 15 € pour chaque journée effectuée au delà de 5 jours dans le cadre de l'année civile. Une nouvelle demande a été faite pour que l'attribution de 20 € soit versée au delà de 10 jours.

Concernant la mise en place du parcours professionnel de niveau 6 à niveau 7, l'ACOSS a confirmé sa volonté que le niveau 7 constitue le niveau cible pour les inspecteurs avec l'attribution au minimum de 500 niveau 7 et de l'attribution de ce niveau à au moins 75 % des inspecteurs ayant 4 ans d'ancienneté.

Les dates d'effet des parcours sont, désormais, à la demande du SNFOCOS, fixées au 1^{er} mai 2008, (avec l'attribution d'au moins 180 niveau 7 à cette date), au 1^{er} mai 2009 et 1^{er} janvier 2010. Un financement spécifique sera attribué à chaque organisme pour remplir ces objectifs.

Il est à signaler que le nombre de parcours professionnels réalisés sera revu à partir de 2011 afin de maintenir ou augmenter la part des inspecteurs au niveau 7.

Le protocole définitif sera adressé à chaque organisation syndicale en fin de semaine pour une signature avant le 28 février.

En marge du protocole, l'ACOSS a confirmé qu'un courrier sera adressé aux directeurs d'organismes demandant qu'un effort particulier soit fait pour les inspecteurs niveau 7 en date de la signature du protocole avec l'attribution de points pour l'année 2009 et 2010 (avec un financement spécifique qui sera attribué à chaque organisme demandeur).

De même, l'ACOSS a confirmé qu'une précision sera apportée dans le cadre de l'attribution de véhicules aux inspecteurs, avec la possibilité d'une gestion individuelle concernant la participation pour l'usage à titre privé, soit l'attribution d'un avantage en nature, soit une participation financière comme le réclame le SNFOCOS, évitant ainsi toutes disparités importantes d'un organisme à l'autre.

Si ce protocole ne répond toujours pas à la demande initiale de 40 points pour tous les inspecteurs, le SNFOCOS reconnaît que ce protocole est une avancée pour les inspecteurs.

Le SNFOCOS consultera dès réception du protocole ses instances, seules habilitées à lui donner un mandat pour la signature ou non de l'accord proposé.

La section professionnelle ACERC

Sommaire : **Page 1** : RPN Inspecteurs du Recouvrement 10.02.2009 **Page 2** : Rencontre Snfocos13 avec M. SOUREILLAT – Négociations classification **Page 3** : Communiqué Confédéral du 9.02, 6^{ème} rencontre des OS Pages **4 et 5** : Compte-rendu Ag régionale Snfocos Midi-Pyrénées – Agents comptables et mutualisations **Page 6** : Communiqué UCI – Communiqué Confédéral Relance **Page 7** : Communiqué Confédéral Conflit Guadeloupe – Prise en charge représentant des DOM - Agenda

ENTREVUE DU SNFOCOS 13, LE 29/01/2009 AVEC Mr SOUREILLAT, MEMBRE DU COMEX

Une délégation du SNFOCOS a été reçue par M. SOUREILLAT, Directeur de la CAF du département des Bouches du Rhône, en sa qualité de membre du COMEX.

Il a pris connaissance de la pétition signée par 586 cadres des organismes sociaux du département des Bouches du Rhône. Les membres de la délégation lui ont fait part des fortes revendications de l'encadrement, justifiant le fort taux de grévistes ce jour.

Les cadres du SNFOCOS considèrent en effet que le dernier accord de salaire démontre les carences de l'actuelle classification :

- ✓ Plus du quart des effectifs salariés de la Sécurité Sociale n'ont pas un salaire décent. Il s'agit là des jeunes recrues de l'institution et des employés sans qualification.
- ✓ Des points supplémentaires leur ont été attribués, renforçant ainsi le tassement des rémunérations des employés et des cadres de l'institution.
- ✓ Les pas de compétences ont perdu leur objectif et servent le plus souvent à pallier l'absence d'avancement.
- ✓ Bien des employés ont des salaires supérieurs à leurs cadres responsables, les rémunérations se superposant sur 3 niveaux.
- ✓ Le passage d'une fonction à l'autre dans l'encadrement aboutit à une augmentation de 5% de la rémunération, non motivante au regard des responsabilités accrues, d'objectifs plus lourds et quelquefois d'éloignement.
Certains postes peinent à trouver preneurs.
- ✓ A l'usage, cette classification aboutit à la démotivation et à l'immobilisme. L'absence de hiérarchisation des rémunérations est assimilable à la non-reconnaissance de la compétence, pourtant proclamée comme le fondement du texte actuel.

Le SNFOCOS en demande l'abandon et la remise en négociation d'une authentique classification, restaurant la hiérarchisation des rémunérations, permettant d'intégrer chacun des emplois de l'institution avec une ouverture de carrière, et améliorant la prise en compte de l'expérience en début, et en fin de carrière.

Comme préalable à cette négociation, et afin de permettre à chacun de l'aborder sereinement, le SNFOCOS revendique l'intégration de 40 points au coefficient de base de tous les cadres, de sorte à prendre en compte immédiatement, les responsabilités qu'ils portent au quotidien dans le rapport objectifs/moyens/résultats, alors que toutes les branches sont aux prises avec de profondes restructurations.

Monsieur Soureillat a précisé à la délégation qu'il ne saurait s'exprimer au nom du COMEX, mais qu'il s'engageait à lui transmettre les revendications des cadres telles qu'exprimées.

Pour lui, les caisses ne pouvant rien faire sans leur encadrement, il paraît en effet nécessaire de résoudre les problèmes actuels, dans le cadre des négociations prochaines sur la classification.

L'écoute et le respect mutuel qui nous semblent avoir présidés à cette rencontre, sont à nos yeux, de bons atouts pour commencer une discussion profitable aux organismes comme aux personnels.

Marie NENY

Marseille le 4/2/2009

Secrétaire Adjointe Section Professionnelle de l'Encadrement
Secrétaire Départementale Snfocos 13

La prochaine Réunion Paritaire Nationale « Politique de rémunération et classification » aura lieu le 14 avril. Plusieurs camarades ont déjà fait parvenir à la Section Professionnelle de l'Encadrement leurs souhaits concernant la refonte de ladite classification dans leur secteur d'activité. Afin que cette négociation soit le reflet des demandes exprimées par l'encadrement, transmettez rapidement à Snfocos@wanadoo.fr le fruit de vos réflexions, soit personnelles, soit discutées en bureaux syndicaux, en assemblées régionales, etc ..

Maryse CHAMPION

Secrétaire de la Section Professionnelle de l'Encadrement

Communiqué Confédéral Force Ouvrière, daté du lundi 9 février 2009

"Crise financière, économique et sociale : 6^{ème} rencontre des organisations syndicales"

COMMUNIQUÉ COMMUN DES ORGANISATIONS SYNDICALES CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, FO, FSU, SOLIDAIRES, UNSA

L'intervention télévisée du Président de la République a été marquée par la force de la mobilisation du 29 janvier. Cependant les organisations syndicales CFDT, CFTC, CFE-CGC, CGT, FO, FSU, Solidaires, UNSA considèrent que les réponses apportées jusqu'à présent restent loin des attentes et des exigences portées par la mobilisation du 29 janvier et leur déclaration intersyndicale du 5 janvier.

L'annonce d'une réunion des partenaires sociaux le 18 février avec la formulation d'un certain nombre de pistes constitue un élément important. Mais malgré un changement de ton le Président de la République maintient pour l'essentiel ses orientations en matière de politique économique et sociale.

Les organisations syndicales attendent de la réunion du 18 février que le gouvernement apporte des réponses concrètes et engage les discussions nécessaires à l'ensemble des revendications de la déclaration intersyndicale. Elles attendent également que le patronat prenne ses responsabilités.

C'est pourquoi les organisations syndicales estiment indispensable de maintenir la pression dans l'unité d'action. Elles appellent à poursuivre les actions engagées dans les secteurs professionnels et les entreprises et à prendre toutes les initiatives pour construire les mobilisations nécessaires.

Elles décident d'une nouvelle journée d'action interprofessionnelle le 19 mars. Elles se retrouveront le 23 février pour évaluer les résultats de la réunion du 18 février et préciser le sens, le contenu et les modalités de cette journée sur la base de leur déclaration intersyndicale du 5 janvier :

- Donner la priorité au maintien des emplois dans un contexte de crise économique.
- Améliorer le pouvoir d'achat, réduire les inégalités dans les politiques salariales.
- Orienter la relance économique vers l'emploi et le pouvoir d'achat.
- Préserver et améliorer les garanties collectives.
- Réglementer la sphère financière internationale.

Compte rendu de la réunion régionale MIDI PYRENEES qui s'est déroulée à TOULOUSE Le 5 février 2009 avec Alain Poulet

Remerciements aux 38 participants :

- venus de toute la région : Rodez, Albi, Cahors, Auch, Toulouse,
- rattachés à divers Organismes : CAF, ELSM, CRAM, CPAM, groupe Mornay
- représentants plusieurs catégories professionnelles : Cadres fonctionnels et management, Assistantes Sociales, Praticiens Conseils, Agents de Direction
- toutes les tranches d'âges représentées.
- Remerciements à Alain Poulet pour sa venue.

Cette réunion intervient dans un contexte général de turbulences sociales : 75 % d'abstentions aux élections prud'homales de décembre 2008, mais une forte mobilisation dans toute la France lors de la journée de manifestation du 29 janvier 09. La puissance du mouvement a conduit le Président de la République à s'exprimer le 05.02.09 et à rencontrer les Syndicats le 18 février. L'ensemble des Organisations syndicales (FO, CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, FSU, SOLIDAIRES, UNSA) a décidé de se réunir le 9 février pour analyser les mesures proposées et préparer l'ouverture des discussions.

Dans l'Institution, beaucoup de turbulences également :

1^{ère} turbulence : Les attaques à l'égard de l'encadrement et la tentation des syndicats d'employés de vouloir faire disparaître les syndicats de cadres depuis les dernières modifications du droit syndical en entreprise (heures de délégation, décomptes des voix pour la représentativité...).

Or, justement le SNFOCOS a la capacité et la volonté de défendre le statut des cadres.

2^{ème} turbulence : Les restructurations et fusions des Organismes impactent fortement les emplois de cadres : il reste 1 caisse par département sauf dans le Nord et Pas de Calais.

Les petites caisses mutualisent leurs activités et vont fusionner avec un seuil critique de x milliers d'allocataires minimum.

Ce problème est transposable sur d'autres catégories de cadres. Exemples : au RSI, la CANCAVA, ORGANIC, CMR ont fusionné en un seul Organisme.

Le pôle EMPLOI regroupe maintenant l'ASSEDIC (droit privé) et l'ANPE (droit public).

Il y a 10 ans, il y avait en France 50 institutions de retraite et prévoyance : il en reste 5 maintenant.

Il n'y a pas de visibilité sur les projets précis d'organisations cibles, mais on constate qu'il y a déjà en métropole des CGSS : 1 à Mende, 1 à Guéret.

La question de la mobilité des cadres :

En ce qui concerne la création des ARS : le SNFOCOS demande qu'il n'y ait pas d'agents détachés, seulement des volontaires avec des appels à candidatures. Le bénéficiaire de notre CCN doit demeurer pour les agents qui rejoindront cette structure.

Le SNFOCOS demande l'amélioration des conditions de mobilité et un meilleur salaire en cas de mobilité.

3^{ème} turbulence : La rémunération de l'encadrement.

Le tassement hiérarchique à partir de niveau 5.

Les cadres ont perdu sur leur salaire environ 1 % par an depuis 10 ans, d'où la revendication de 40 points tout de suite pour tous les cadres défendue par le SNFOCOS.

Le SNFOCOS n'a pas signé l'accord sur les salaires considérant qu'il encourage et entérine le tassement hiérarchique.

Il condamne cette démarche avec la CGC et la CFTC, et demande :

- ✓ le retour à des emplois repères,
- ✓ rétablir la hiérarchie des grilles de salaires,
- ✓ diminuer la part variable,
- ✓ la réouverture de négociations pour les cadres
- ✓ -une clarification des rémunérations de cadres
- ✓ une classification plus claire
- ✓ une amélioration des conditions de mobilité.

Le SNFOCOS est contre l'attribution de primes d'intéressement ou d'autres natures, considérant que seul le salaire est garant de la pérennité de nos rémunérations. Nous intéresser à des économies budgétaires c'est accepter la disette.

Les cadres sont mal payés. Le SNFOCOS demande l'attribution de 40 points à partir de niveau 5 pour compenser cette perte sèche. Les négociations vont se poursuivre mais les cadres doivent se préparer à se mobiliser pour soutenir cette revendication : il faudra peut-être envisager 1 jour de grève et un « seating » devant le Ministère pour se faire entendre.

NB. Après plusieurs mois de lutte : Les Inspecteurs de recouvrement URSSAF viennent d'obtenir l'attribution du niveau 7, 4 ans après la sortie de la formation d'inspecteur.

Dossier de la complémentaire santé :

90 % du personnel de l'Institution est gagnant puisque l'employeur prend en charge 50 % de la complémentaire santé (hors fisc et hors cotisations).

Le panier de soins est dans la « moyenne d'une gamme haute ».

Alain Poulet assure la Vice-présidence jusqu'en 2010, puis la Présidence jusqu'en 2013.

Les syndicats SNFOCOS, CGC et CFTC vont proposer rapidement une mutuelle sur complémentaire pour 8 euros par mois : avec prise en charge des remboursements d'ostéopathes, chiropracteurs, dépendance, prime de naissance, risque décès, risque juridique, avec date d'effet au 01.01.09, pour des adhésions volontaires.

En cible : 40 000 adhérents sur ce petit risque santé.

Situation du syndicat :

Les adhésions progressent au plan national.

Rappel dans le prix de l'adhésion : la protection juridique est incluse dans le montant de la cotisation. Cette protection juridique permet aux cadres en difficultés qui le souhaitent de confier leur dossier et de se faire représenter par le cabinet d'avocats chargé des dossiers du SNFOCOS. Actuellement 50 procédures sont en cours.

Marie-José AVIGNON

Déléguée Régionale Midi-Pyrénées

Agents comptables et mutualisations : responsabilité sans moyens ?

Le décret n° 2008-14007 du 19 décembre 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des agents comptables des organismes de sécurité sociale, paru au Journal Officiel du 26 décembre 2008, décrète :

« Art. D.122-23 – L'Agent Comptable de l'organisme auquel le directeur ou le directeur général de l'organisme national a confié la réalisation de missions ou d'activités communes conformément à l'article L.216-21 ou à l'article L 221-3-1 ou auquel un directeur d'un autre organisme a délégué une mission conformément à l'article L 216-2-2 ou l'article L 611-11 est chargé des opérations comptables et financières relevant de ces missions ou de ces activités.

Il est responsable personnellement et pécuniairement de ces opérations dans les conditions prévues aux article D 122-11 à D 122-20.

Il peut déléguer sa signature à des agents de son propre organisme. »

Il ressort de ce décret que depuis le 26 décembre 2008, les agents comptables auxquels sont déléguées certaines missions dans le cadre des « **mutualisations** », par exemple la paie, sont personnellement et pécuniairement responsable, non seulement des opérations comptables et financières relatives à la gestion de leur paie, ce qui est normal, mais aussi de celles relatives à la gestion mutualisée de la paie des autres organismes.

Les agents comptables ont découvert en Janvier 2009 ce décret pris sans concertation et qui pose à nouveau le problème des moyens donnés aux organismes pour faire face à leurs missions.

Alain POULET

Secrétaire Général

L'Union des Cadres et Ingénieurs – FO
Communiqué de presse
Commission des Titres de l'Ingénieur (CTI):

La DGES apporte son soutien à la CTI.

A l'occasion du colloque annuel de la CTI ce mardi 3 février 2009 à Douai, la direction générale de l'enseignement supérieur (DGES) par la voie de son directeur Patrick HETZEL, a confirmé le doublement de la dotation financière allouée à la Commission.

FO-Cadres présent lors de ce colloque s'est félicité de ce soutien apporté à la Commission. Il permettra à la CTI d'aborder plus sereinement le renouvellement de son adhésion à l'ENQA (European Network for Quality Assurance) prévu début mars.

Reste que la CTI doit pouvoir bénéficier de ressources complémentaires pour renforcer ses missions en France, en Europe et à l'étranger et conforter son indépendance.

Pour FO-Cadres si le transfert de compétence de la CTI est un atout fort pour le lancement des travaux de l'AERES (Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur), son mode de fonctionnement paritaire en fait une force, une efficacité que l'on doit maintenir à tout prix pour préserver la qualité de nos formations d'ingénieurs.

Un simple décret précisant les moyens et l'indépendance de la CTI permettrait d'apporter un début de réponse. Une solution qui permettrait dans le même temps d'établir avec les pouvoirs publics un protocole d'accord et de coopération en vue de préciser les modalités d'échanges techniques possibles entre l'AERES et la CTI.

Paris, le 4 février 2009
Contact : Eric PERES
Secrétaire général de FO-Cadres - 06 66 52 06 06

Communiqué Confédéral
Relance : Le gouvernement communique, les salariés souffrent

Alors que les annonces de suppressions d'emploi se multiplient, que le taux du chômage remonte à une allure galopante, que les mauvais chiffres se succèdent en matière d'activité économique, que les salariés vivent chaque jour une situation de plus en plus difficile, le gouvernement se réunit en CIACT pour mettre en musique les mesures d'investissement annoncées en décembre dans le cadre du plan de relance.

Pour Force ouvrière, il n'est pas contestable qu'un effort est nécessaire en faveur de l'investissement public. Toutefois, la réunion interministérielle du 1^{er} février n'apporte rien de plus par rapport aux annonces précédentes, il s'agit essentiellement de répartir l'enveloppe annoncée en décembre sur des chantiers qui figuraient déjà pour la plupart dans les Contrats de Projets Etat Région.

Pour le gouvernement, il s'agit donc principalement de communiquer sur une relance qui exclut les salariés, dont le mécontentement s'est puissamment exprimé dans la rue lors de la journée d'action du 29 janvier. Il n'apporte aucune réponse concrète sur les questions d'emploi et de pouvoir d'achat ; pire, il demande aux salariés de se serrer les coudes alors que la crise empire de jour en jour.

Pour Force ouvrière, le fossé se creuse entre le ressenti des salariés et la rigidité du gouvernement dans une politique d'investissement qui risque de rester sans effet si elle reste privée d'un soutien à la consommation. L'absence de toute mesure en faveur des salariés est particulièrement choquante alors que l'affaiblissement continu des revenus salariaux se trouve à l'origine d'une explosion de l'endettement des ménages qui a nourri le développement de la finance et engendré la crise financière.

Paris, le 3 février 2009

Marie-Suzie PUNGIER

COMMUNIQUE CONFEDERAL

Conflit Guadeloupe

Pour Force Ouvrière : Trois petits tours et puis s'en va ?

Après 20 jours de grève générale en Guadeloupe, le départ surprise du secrétaire d'Etat à l'Outre Mer, Yves JEGO, ne doit pas sonner le glas d'une négociation de sortie de crise.

En effet, alors même qu'une nouvelle séance de négociation était programmée avec l'ensemble des partenaires sociaux Guadeloupéens, et malgré la promesse de rester « le temps nécessaire » pour trouver une issue à cette crise sans précédent, le secrétaire d'état a du retourner sur Paris.

Pour la confédération, il est urgent que les négociations puissent se poursuivre dans un climat de confiance et trouver enfin les solutions au problème récurrent de pouvoir d'achat et de cherté de vie dans les départements d'Outre Mer.

Un règlement négocié du conflit, qui a vu le jour en Guadeloupe, devrait poser les bases d'une sortie de situation conflictuelle en Martinique qui connaît la même problématique.

Contact : Michèle BIAGGI
01 40 52 83 86
Paris, le 09 février 2009

Brèves

Réunions Paritaires Nationales

Le Secrétaire Général du Snfocos a demandé à ce que l'Ucanss prenne en charge les frais de déplacement d'un représentant des Dom dans la délégation Snfocos, lors des réunions paritaires nationales relatives à la situation des personnels de ces départements.

AGENDA

✚ Réunion Paritaire Nationale Garanties conventionnelles, évolution des réseaux	17 février
✚ Réunion Paritaire Nationale Garanties conventionnelles, évolution des réseaux	23 février
✚ Réunion Régionale Snfocos Ile de France	3 Mars
✚ Réunion Régionale Snfocos Alsace	5 mars
✚ Bureau National	10 mars
✚ Réunion Paritaire Nationale Garanties conventionnelles, évolution des réseaux	10 mars
✚ Réunion Paritaire Nationale ARS	17 mars
✚ Réunion Paritaire Nationale ARS	7 avril